

L'an deux mille vingt et un, le 2 septembre, le conseil Municipal dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

Etaient présents :

PICARD Christian / LAURENT Stéphanie / SAUVAGE Jean-Luc / DELAPORTE Philippe / LUPART Delphine / VALLIENNE Virginie / SERGENT Christophe /LEPERE Gérard
BOUTELEUX Romuald / POUPART Philippe

Etaient absents(es) : LAUMON Caroline/ JACQUART Mickaël / RINGARD Christophe SAROT Michel / DEMONCHY Alexandre.

Pouvoir : JACQUART Mickaël donne pouvoir à Christian PICARD

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

Ouverture de séance à 19H00

Ordre du jour :

- Approbation du Compte rendu du C.M. du 5 juillet 2021
- Délibération :
 - ✓ pour autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent des communes de moins de 1000 habitants pour tous les emplois en application de l'article 3-3-3° (prochainement pour le poste de secrétaire de mairie)
 - ✓ pour autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est de 6 h, dans le grade d'adjoint technique territorial
 - ✓ pour encaisser les chèques d'Helfrich (350.00 €), Pacifica (42.99 €) SAS l'institution (100.00 €)
 - ✓ pour modifier l'article 2 du contrat de location de la licence IV conclu avec « Le Family » portant la durée à 3 ans au lieu de 2 ans.
- Présentation du devis de la société DECIBEL France : acoustique de la salle polyvalente
- Création d'une commission « Salle Polyvalente » : Révision du contrat de la salle polyvalente concernant notamment les tarifs des 2 salles louées séparément, location avec ou sans vaisselle, tarifs de facturation de la vaisselle endommagée, travaux pour l'accès à la cuisine en cas de location de la grande salle uniquement...
- Déplacement du panneau d'affichage situé à la sortie de Mons pour installer un plus grand dans l'arrêt de bus en face du bar restaurant Le Family.
- Point sur l'avancement du P.L.U.I. et du projet de rachat du Petit Bois
- Questions diverses

Monsieur Jean Luc SAUVAGE prend la parole afin de revenir sur un point qui a été soulevé durant le précédent conseil du 5 juillet 2021 (Un administré a fait la remarque suivante : le président du comité des fêtes ne doit pas être adjoint)

Monsieur SAUVAGE procède à la lecture d'un texte de loi :

« aucune disposition légale ou réglementaire n'interdit à un élu (maire, **adjoint** au maire, conseiller municipal) de prendre des responsabilités (Présidence, Trésorerie, Secrétaire) au sein d'une association municipale, **même** si celle-ci reçoit une subvention du conseil municipal au sein duquel il **est** élu. »

Approbation du Compte rendu du C.M. du 5 juillet 2021

Approbation à l'unanimité du compte rendu.

Délibération pour autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent des communes de moins de 1000 habitants pour tous les emplois en application de l'article 3-3-3° (prochainement pour le poste de secrétaire de mairie)

Monsieur Le Maire explique que la mairie ne peut évidemment pas se passer d'une secrétaire de mairie.

Il convient donc de délibérer afin de pouvoir recruter un agent contractuel sur un emploi permanent par le biais d'un contrat en application de l'article 3-3-3°.

Vote à l'unanimité

Délibération pour autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est de 6 h, dans le grade d'adjoint technique territorial

Monsieur Le Maire explique que pour que la commune puisse recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent, il faut une délibération du conseil municipal.

L'agent actuelle est en contrat jusqu'au 8 septembre mais ne souhaite pas renouveler son contrat. Un nouvel agent sera donc recruté.

Le maire explique que la mairie d'Estrées Mons est la plus impactée par les coûts de l'entretien des écoles, puisque cela se calcule au nombre d'habitants.

Durant le débat, il a été remonté que la durée de 8 h serait plus adaptée. L'agent recrutée fera donc 8 heures semaines pour la mairie.

Vote à l'unanimité.

Délibération pour encaisser les chèques d'Helfrich (350.00 €), Pacifica (42.99 €) SAS l'institution (100.00 €)

Monsieur Le Maire explique que pour que la commune puisse encaisser un chèque, le conseil municipal doit prendre une délibération.

Monsieur Le Maire évoque les montants et les raisons de ces remboursements.

- ✓ Helfrich : remboursement d'une partie des cadeaux de Noël 2020,
- ✓ Pacifica et SAS l'institution : remboursement d'un sinistre d'un matériel d'équipement de la salle polyvalente.

Madame LOUIS va se renseigner auprès de la préfecture pour savoir si le conseil municipal peut délibérer pour une autorisation permanente d'encaissement des chèques.

Vote à l'unanimité.

Délibération pour modifier l'article 2 du contrat de location de la licence IV conclu avec « Le Family » portant la durée à 3 ans au lieu de 2 ans

Monsieur Le Maire explique que pour que « Le Family » puisse obtenir l'autorisation de vendre du tabac, il faut modifier le contrat de location de la licence IV.

En effet, les contrats de gérance de débit de tabac sont accordés pour une durée de 3 ans. Il faut donc que le contrat de location de la licence IV ait la même durée (demande de la direction régionale des douanes d'Amiens service tabac).

Vote à l'unanimité pour établir un avenant modifiant l'article 2 (Durée) du contrat de location initial.

Présentation du devis de la société DECIBEL France : acoustique de la salle polyvalente

En préambule, Monsieur Le Maire soutient qu'il ne fermera pas la salle polyvalente qui a coûté très cher à la commune.

Il introduit la description des démarches faites auprès d'une entreprise spécialisée.

Un premier devis pour une étude a été reçu (aux environs de 8 800.00 €), puis un deuxième révisant le prix beaucoup trop élevé initialement (2^{ème} prix aux alentours de 6 600.00 €).

Il faut sans aucun doute réétudier le dossier de la Salle polyvalente et remonter à l'époque du début des travaux de réhabilitation afin de vérifier si le maître d'œuvre a bien étudié le problème acoustique.

Prévoir de se faire aider par la société d'assurance et par l'AMF afin d'obtenir un accompagnement juridique si nécessaire.

La décision est reportée le temps de cette ré étude et avoir des précisions.

Création d'une commission « Salle Polyvalente »

Monsieur le Maire explique la nécessité de créer une commission afin d'étudier :

La révision du contrat de la salle polyvalente concernant notamment les tarifs des 2 salles louées séparément, location avec ou sans vaisselle, tarifs de facturation de la vaisselle endommagée, travaux pour l'accès à la cuisine en cas de location de la grande salle uniquement...

Il est vrai qu'il est dommage qu'en cas de location de la grande salle uniquement, il n'y a pas d'accès à la cuisine.

Il faudra également étudier le problème du chauffage en hiver (factures importantes)

Monsieur BOUTELEUX se propose pour faire partie de la commission ainsi que Madame LAURENT, Madame LUPART, Monsieur SERGENT, Monsieur PICARD, Monsieur POUPART.

Déplacement du panneau d'affichage situé à la sortie de Mons

Monsieur le Maire trouve que ce panneau est mal positionné et préfère le déplacer sur l'arrêt de bus en face, à côté du restaurant Le Family, à l'abri du vent dans le panneau en bois avec un nouveau vitrage.

Vote : Monsieur LEPERE s'abstient / 10 voix pour / 0 voix contre

Point sur l'avancement du P.L.U.I. et du projet de rachat du Petit Bois

Monsieur PICARD donne la parole à Monsieur SAUVAGE.

Il fait un résumé sur l'avancement du PLUI.

Des réunions et une formation pour travailler sur la cartographie de la commune ont été organisées.

L'objectif : se développer en consommant le moins de foncier possible.

Le plan de renouvellement urbain existe depuis 20 ans.

La CCHS demande à prioriser le développement des zones de friche et de réduire le foncier agricole en augmentant la population de 4% en réduisant l'emprise du foncier sur le territoire de la CCHS de 100 hectares par an à 55 hectares.

La réhabilitation des logements vacants, ancien et friche représentent 12 % du parc immobilier au sein de la CCHS.

Le PLUI doit être statué pour le 2^{ème} trimestre 2022.

A l'automne des réunions seront organisées par la CCHS.

Petit Bois :

Le géomètre doit venir borner le 7 septembre prochain.

Les suggestions de Monsieur POUPART ont été transmises mais nous devons attendre l'accord de l'INRAE

Un échange s'engage sur le fait qu'il faut avoir une réponse de l'INRAE avant de faire borner. Certains membres du conseil s'expriment sur le fait que la commune doit attendre une réponse de l'Inra sur la demande de découpe du parking avant de faire passer le géomètre.

Cependant une convention initiale avait été signée en mars 2020 suite à l'accord du conseil par délibération précisant les termes de l'accord.

Décision : report de la venue du géomètre prévue initialement le mardi 7 septembre.

Informations diverses

- Monsieur PICARD explique que la CCHS avait convoqué les élus à une réunion d'information sur le Canal Seine Nord Europe (CSNE).

Début 2022 : premier coup de pelle et livraison en 2028 (attente européenne)

Le canal va créer directement et indirectement entre 40 et 50 emplois partagés par l'activité du port multimodal et l'entretien des canaux par l'agence des voies navigables de France (VNF), agence de Péronne.

Inauguration prévue en 2028.

Le remembrement prévu dans le cadre de l'aménagement foncier et environnemental suite à la construction du canal est rentré dans sa phase opérationnelle et sera livrable en 2024.

- Demande de devis pour un poteau autonome rue d'en bas, face à la marre (un membre de la FDE est venu sur place. La commune a le droit de placer un poteau de ce genre s'il n'y a pas d'alimentation à proximité). Cela permettrait l'éclairage du parking et une partie de l'allée.

Travaux :

Dans la salle de classe (anciennement classe de Monsieur BRESOUS) : remplacement des anciens luminaires par des éclairages à leds et radiateurs remplacés par des appareils nouvelle génération.

Garderie : début des travaux prochainement (pour le moment, le câble d'alimentation électrique allant du bâtiment à l'école, a été supprimé).

Gros soucis d'entretien du cimetière : il est question de demander un devis afin de faire des allées en macadam (par tranche sur plusieurs d'années). Cela faciliterait l'accès des pompes funèbres et permettrait d'avoir un cimetière plus propre.

Rappel : il est demandé que les usagers, famille etc. s'occupent de l'entretien entre les tombes.

La SICAE a été contacté pour le problème des microcoupures d'électricité. D'autre parts, des techniciens sont intervenus pour les problèmes de coupures rue coqueret et route nationale.

La commune a reçu des directives pour étudier la qualité de l'air intérieur des salles accueillant des enfants de moins de 6 ans. Monsieur Le Maire précise les chiffres relatifs aux études qui vont devoir être menées (un groupement de commandes est proposé par la FDE afin de faire baisser les coûts).

Seront organisées : une évaluation des moyens d'aération des bâtiments (ouvrants) et deux campagnes de mesures de polluants en période de chauffe et hors période de chauffe avec un délai de 5 mois entre chaque, analysant entre autres le CO2 dont les analyses seront confiées à un laboratoire accrédité.

Le chiffrage approximatif de cette opération (valable 7 ans) sur la qualité de l'air intérieur serait de 4 510 € (garderie, Mam et locaux de l'école), comprenant l'évaluation des ouvrants, les 2 campagnes, les rapports d'analyses et un lot d'outil de communication (à destination des professeurs des écoles, du personnel périscolaire, des parents...) pour accompagner les mesures prises.

Questions diverses

P POUPART :

Questions sur les travaux de la route D1029 (Monsieur PICARD nous informe qu'Eiffage va intervenir).

Toujours autant de problèmes de vitesse excessive sur la route nationale.

Monsieur PICARD a demandé des contrôles de vitesse et un rdv a été pris avec Monsieur CAMUS (responsable au conseil départemental).

Un autre interlocuteur, Monsieur REGNARD, essaie de solliciter Monsieur DUPUIS, directeur des routes afin qu'il puisse accorder un rdv à Monsieur Le Maire.

Il précise également que la décision prise lors de la réunion travaux concernant l'emplacement du nouvel abri de bus n'a pas été respecté, que celui-ci a été mis dans le sens inverse.

Monsieur Le Maire précise que les parents d'élèves semblent satisfaits de la position de l'abri bus.

R BOUTELEUX :

Un administré d'Estrées a remonté à Monsieur BOUTELEUX un bruit incessant jour et nuit fait par une machine de l'entreprise Bonduelle placée à l'extérieur de leurs bâtiments.

Après une conversation avec un responsable technique (qui a déclaré que cette machine avait été placée à l'extérieur des bâtiments car cela faisait trop de bruit en intérieur), le souci a été réglé rapidement par l'entreprise qui a trouvé une solution d'utilisation de la machine en question.

Les capteurs d'énergie sur les poteaux autonomes sont mal orientés. Pourrait-on demander à l'entreprise d'intervenir pour faire une modification ?

L'usine CBEM (Biomasse) a de nouveau relâché une grande pression. Où en est le projet d'élévation du mur de contenance de bruit qui devait être installé ?

Sisco : redémarrage des contrats anciens sauf celui de Léa BEGLIOMINI, puisqu'il s'agissait d'un service civique.

En amont de la prochaine réunion avec les professeurs des écoles et les élus., il y aura une réunion de préparation sans les professeurs.

Retour sur les catalogues de jouet. Madame LAURENT prend le relais de la parole sur ce sujet.

G LEPERE :

Un administré se plaint que des arbres non coupés gênent le passage des piétons sur le trottoir. La propriétaire de la maison en question déclare que son bien va être vendue, donc se dégage de tout...

Remarque sur le « petit journal, bulletin municipal » concernant le colis des personnes de plus de 65 ans et l'inscription en mairie : confusion pour certains habitants sur le fait qui faille s'inscrire. En fait, il s'agit des nouveaux arrivés et non pas les habitants déjà recensés l'année précédente.

C SERGENT :

A reçu plusieurs plaintes d'administrés concernant la vitesse excessive.

V VALLIENNE :

Donne une information : une personne d'un cabinet de diagnostic énergétique se présente à domicile.

Attention cette personne s'est présentée en mairie mais n'est pas mandatée par la mairie.

Point sur la MAM : une réunion doit être organisée rapidement pour statuer sur le matériel à acheter.

Attention : pour obtenir les subventions, la date limite est fixée au 31 12 2021, fin de la politique territoriale.

D LUPART :

Evoque la fuite d'eau mais apparemment, elle a été réparée ce jour.

Problème d'éclairage des poteaux rue du brasseur mais cela a été résolu.

P DELAPORTE :

A titre d'information au retour de Monsieur Picard, une réunion aura lieu pour échanger sur les futurs travaux notamment la réfection des trottoirs, la mise en place d'aménagements urbains tels que terrain de pétanque, table de Ping Pong ou babyfoot...

Signale le mécontentement d'un commerçant du village : ne figure pas sur le journal municipal.

Protestation d'un administré sur le chargement de 2 godets de cailloux avant 10 heures un dimanche.

Un administré fait la remarque suivante : l'employé communal a coupé les haies appartenant à un habitant.

Confusion : l'employé communal entretient uniquement les végétaux appartenant à la commune.

JL SAUVAGE :

Point sur la Mam mais le sujet a déjà été abordé (nécessité de lister les besoins pour procéder aux différents achats afin d'avoir la validation de la PMI, avant fin décembre sinon nous perdrons la subvention).

Un devis pour une plaque commémorative ou une pierre au niveau du cèdre a été demandé notamment auprès d'un artisan qui utilise de la pierre bleue. Le problème est que cela reste très couteux (1600.00 €).

D'autres devis sont en cours de réception pour des plaques meilleurs marchés fabriquées dans d'autres matières.

S LAURENT :

La paysagiste vient le vendredi 10 à 14 heures afin de travailler sur l'embellissement des entrées de village. (Bienvenue à tous). Une commission embellissement sera de nouveau organisée après son passage.

Evoque que 4 organismes peuvent nous aider financièrement par le biais de subventions (notamment La CAUE et les HDF, Hauts de France).

Précise également la sortie prochaine d'un nouveau bulletin dédié à la vie associative et commerçante (pour revenir sur le point soulevé par Monsieur DELAPORTE).

Prise de parole de Monsieur OBLIN sans autorisation explicite de Monsieur Le Maire et avant que la séance ne soit levée.

L'administré exprime de façon virulente sa volonté de faire fermer la salle polyvalente.

Une étude administrative précise de ce dossier va être réalisée et un courrier sera adressé à Monsieur OBLIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45



